

SAINT-THURIEN, le 21 septembre 2022

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 28 septembre 2022 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Création d'une installation de méthanisation à GUISCRIF, F,
- 2°) Aménagements cyclables Rue de Querrien : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 3°) Promotion interne : création et suppression d'emploi,
- 4°) Protection sociales complémentaire – négociations : mandat au Centre de Gestion,
- 5°) Médiation préalable obligatoire : adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion,
- 6°) Eclairage public : modification des horaires,
- 7°) Instauration d'une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie,
- 8°) Budget 2022 : décisions modificatives,
- 9°) Vœu relatif au bouclier énergétique tarifaire,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Nicolas LE NAOUR (à 19 heures), Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

20220401

\*\*\*\*\*

### Objet : Usine de méthanisation à GUISCRIF

Madame le Maire explique que la société Centrale Biométhane du Roi Morvan, dont le siège est situé 10 Boulevard de la Robiquette à SAINT-GREGOIRE (35) a déposé une demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en vue de créer une installation de méthanisation à Lann Mine Bras à GUISCRIF (56). Une enquête publique est organisée du 16 septembre au 15 octobre 2022 en mairie de GUISCRIF. Conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement, la Commune de SAINT-THURIEN étant concernée par le plan d'épandage, le Conseil municipal peut émettre un avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » et 3 abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'une installation de méthanisation par la société Centrale Biométhane du Roi Morvan à GUISCRIF.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 4 octobre 2022  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

